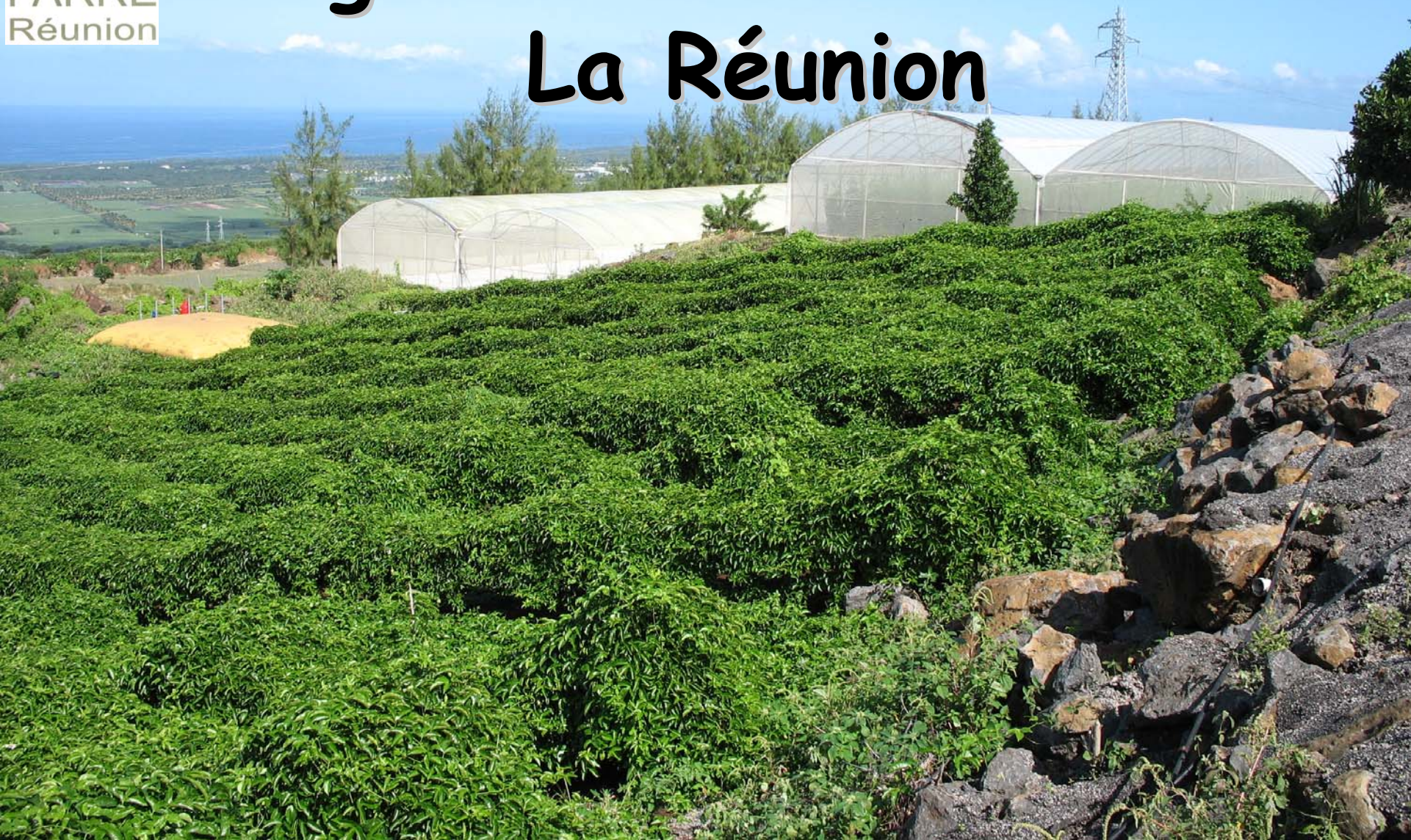




# La dynamique de l'Agriculture Raisonnée à La Réunion



# Historique de FARRE Réunion



FARRE  
Réunion

**Création en juin 2000** à l'initiative de l'équipe du Marché de Gros de St-Pierre suite à un voyage professionnel en métropole (mai 1999)

**2006** : 108 membres adhérents dont 91 agriculteurs et 17 membres partenaires

**Président : Jean-Hugues PICARD (Agriculteur)**



FARRE  
Réunion

**Action d'amélioration des  
pratiques agricoles sur  
Salazie**

**Animateur : Hervé BERNARD**

**Action de promotion de  
l'Agriculture Raisonnée**

**Animateur : Kenny LE ROUX**

**Animateur Général : Alain SABINE**

**Action d'amélioration des  
pratiques agricoles en  
bassins versants  
prioritaires**

**Animateur : Willy SUZANNE**



Recherche



Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

Agence de la Réunion

Expérimentation



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION

Développement



FDGDON

Développement, défense des cultures

Partenariat financier



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Contrôles et expertises



DDCCRF

Réglementation, contrôles

Agrofournisseurs

Coopératives et autres groupements

Distributeurs, centrales d'achat

Enseignement agricole et général

Communiquer sur l'AR auprès

Consommateurs et associations de consommateurs

Futurs agriculteurs

Agriculteurs

# LA REGLEMENTATION : le paquet Hygiène

- Avant, peu de contraintes sur la production primaire (exploitation agricole)
- Réglementation fortement axée sur les produits transformés (animaux et végétaux)
- **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006**, les agriculteurs sont soumis également à des exigences réglementaires : **le paquet Hygiène**

# LA REGLEMENTATION : le paquet Hygiène

- Règlement (CE) n°852/2004, relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
- « de la fourche à la fourchette » : tous les maillons de la chaîne alimentaire sont concernés
- **Objectif** : garantir aux consommateurs **la sécurité sanitaire des produits mis sur le marché**

# Conclusion



- **La réglementation est en constante évolution**
- **Les contrôles seront plus nombreux**
- **Les distributeurs et autres acteurs de la commercialisation vont demander de plus en plus de garanties sur les modes de production**
- **Ces exigences doivent devenir des moteurs de progrès sur les exploitations**
- **Dans le cadre de démarches de qualité (type AR), le respect de la réglementation et la traçabilité sont des préalables**

# Définition de l'Agriculture Raisonnée



## Agriculture raisonnée :

« mode de production d'une exploitation agricole qui vise à concilier le respect de l'environnement, la sécurité sanitaire et la rentabilité économique »

in : *Le Petit Larousse 2005 illustré, 100<sup>e</sup> édition,*  
p 895, définition de l'adjectif "raisonnée(e)"



# Définition de l'Agriculture Raisonnée

Concilier Écologie, Économie et Qualité



Pour une agriculture durable

# Définition de l'Agriculture Raisonnée



- N'est pas un nouveau type d'agriculture.
- Prend en compte chaque facteur de production dans un environnement technique et économique **en évolution**.
- Est axée sur les **pratiques et non sur le produit**, sur l'ensemble de l'exploitation.
- Est une **démarche qualitative** applicable à toute production, en toute région, quelle que soit la taille de l'exploitation.

# La Qualification des exploitations au titre de l'Agriculture Raisonnée



- La qualification des exploitations au titre de l'agriculture raisonnée repose sur un encadrement réglementaire précis:

- un référentiel : l'arrêté du 25 avril 2005 modifiant l'arrêté du 30 avril 2002

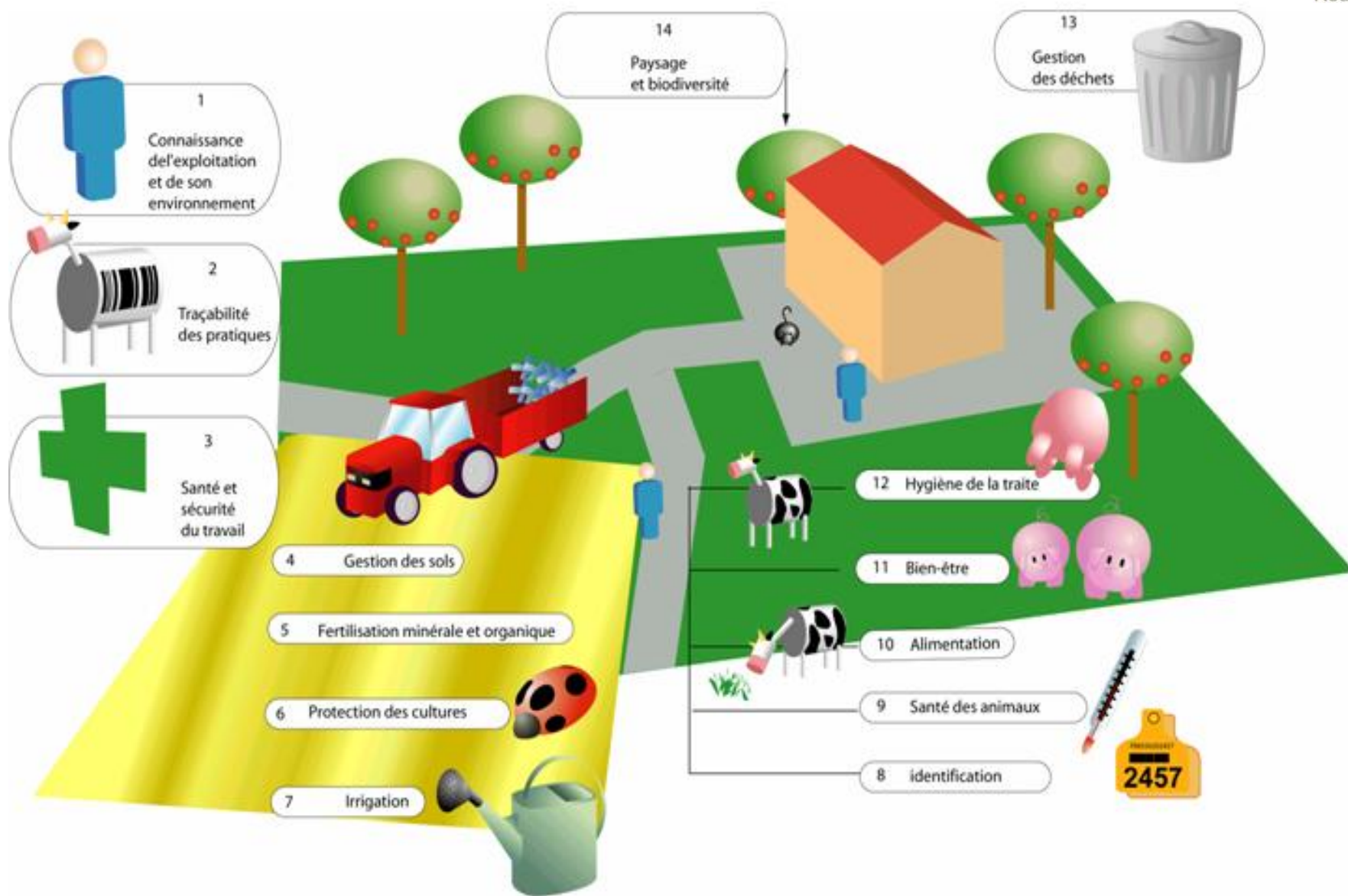
- le dispositif de qualification : le décret n°2002-631 du 25 avril 2002 relatif à la qualification des exploitations au titre de l'agriculture raisonnée

# Le référentiel AR



- Démarche de **gestion globale de l'exploitation** qui tient compte :
  - ⇒ Respect de l'environnement,
  - ⇒ Maîtrise des risques sanitaires,
  - ⇒ Sécurité au travail et le bien-être animal.
- Comprend **98 exigences** complétées par de nouvelles exigences (2005) réparties dans 14 chapitres pouvant être découpés en 3 grands thèmes :
  - ⇒ La gestion de l'exploitation,
  - ⇒ Les productions végétales,
  - ⇒ Les productions animales.

# Les 14 chapitres du référentiel Agriculture Raisonnée



# Organisation du dispositif



**COFRAC**



**CNAR**

ACCREDITATION

AGREMENT

*Contrôles et audits*

Organisme  
Certificateur



*Agriculteurs*

*Respect d'un  
cahier des  
charges*

Communication

EXPLOITATION  
QUALIFIÉE AR



Consommateurs,  
Clients,  
Fournisseurs...

# Les étapes de la qualification

**Diagnostic**

**Audit**

**Qualification**

**Fin de validité**

de qq mois

qq sem. plus tard

5 ans

à qq années



**Contrôles inopinés**

# Historique des Qualifications



- **5 premières Qualifications AR fin 2005 :**
  - SCEA Saveur Nature (St Louis)
  - Gérald Bègue (Ravine des Cabris)
  - CPEA St Paul (St Paul)
  - Laurent Fontanaud (Entre Deux)
  - Alain Dambreville (Plaine des Cafres)
- **1 exploitation en 2006 :**
  - Yannis Fontaine (St Joseph)



# Historique des Qualifications



- **Qualification AR = démarche volontaire de l'exploitant**
- **1<sup>ers</sup> qualifiés = pionniers de l'AR**
- **Difficultés pour trouver de nouveaux volontaires jusqu'en début d'année 2007**
- **« boom » depuis 2007**

# Le tournant de 2007



- **11 exploitations qualifiées depuis le début de l'année**
- **10 sont des adhérents de VIVEA**
- **1 est adhérent de l'OPTR**
- **Une dizaine supplémentaire avant la fin de l'année dont 1 élevage traditionnel**

# Les raisons de cet engouement pour l'AR



- **Incitations financières intéressantes, notamment pour les agriculteurs adhérents à des OP :**
  - **FEADER : subventions supplémentaires sur investissements**
  - **POSEIDOM : « prime qualité » sur tonnage livré à l'OP**
- **Volonté forte de certaines coopératives agricoles de fruits et légumes (VIVEA, OPTR et Terre Bourbon)**

# Perspectives pour 2008 - 2010



- **Poursuite des qualifications au sein des OP**
- **Objectif : qualifier l'ensemble de leurs adhérents sur cette période**
- **Total : autour de 180 exploitations fin 2010**
- **Avantage de qualifier tous ses adhérents :**
  - Communiquer sur l'OP « qualifiée AR » et non plus sur les agriculteurs individuellement (ex : Terra Vitis en métropole)
- **Volumes de produits AR conséquents : meilleure visibilité auprès des consommateurs**
- **Susciter la demande des consommateurs sur l'AR**
- **Phénomène potentiel d'entraînement des agriculteurs à s'engager dans la démarche**